

L'an deux mil dix-sept, le trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-six juin deux mil dix-sept, se sont réunis à la salle des fêtes d'Ennordres, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

Séance du lundi 3 juillet 2017

Délibération n° 2017-07-37

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Conseillers titulaires : 26 – Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, Sylvie GIBOINT

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Lionel POINTARD, Ulrich BAUDIN, Hugues DUBOIN, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Lucien RAFFESTIN,

Conseillers titulaires absents : 9 - Mesdames Martine MALLET et Claudine RUZE,

Messieurs Jean-Pierre ROUARD, Pascal MARGERIN, Jean-Pierre ENGUERRAND, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Béraud De VOGÛE et Hervé De POMYERS

Conseiller suppléant : 0

Pouvoirs : 2 – Monsieur Jean-Pierre ROUARD donne pouvoir à Madame Marie-France DORISON,

Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER

Secrétaire de Séance : Anne CASSIER

Objet : FINANCES – SERVICES A LA POPULATION – RAM : Délibération n°2017-07-37 visant à autoriser la Présidente à signer les renouvellements des conventions et avenants relatifs à la mise à disposition des locaux du RAM, avec les communes d'Argent sur Sauldre, d'Aubigny sur Nère et la Chapelle d'Angillon ainsi que tous les documents afférents aux coûts liés à cette mise à disposition

Vu le code général des collectivités locales ;

Vu l'arrêté 2011-1-1202 du 2 septembre 2011 complétant les statuts de la CDC en créant une compétence action sociale et plus particulièrement l'animation et la gestion du RAM ;

Vu la délibération n°2011-10-42 portant sur la date de création du RAM ;

Vu la délibération n° 2011-12-64 visant à autoriser le président à signer des conventions de mise à disposition des locaux et des biens mobiliers dans le cadre du RAM intercommunal ;

Vu les conventions des communes d'Argent sur Sauldre, d'Aubigny sur Nère et de la Chapelle d'Angillon ;

Considérant que pour la bonne administration du service il convient d'autoriser la Présidente à signer les renouvellements des conventions et avenants relatifs à la mise à disposition des locaux du RAM, avec les communes d'Argent sur Sauldre, d'Aubigny sur Nère et la Chapelle d'Angillon ainsi que tous les documents afférents aux coûts liés à cette mise à disposition et notamment les remboursements des charges aux communes.

Considérant que les conditions de mise à disposition et de remboursement des charges n'ont pas évolué

Considérant que les crédits budgétaires sont suffisants

La Présidente propose donc de délibérer pour être autorisé à signer :

- les renouvellements des conventions et avenants relatifs à la mise à disposition des locaux du RAM, avec les communes d'Argent sur Sauldre, d'Aubigny sur Nère et la Chapelle d'Angillon
- les documents afférents aux coûts liés à cette mise à disposition et notamment les remboursements des charges aux communes.
- tous actes afférents à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 28, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'AUTORISER la Présidente à signer les renouvellements des conventions et avenants relatifs à la mise à disposition des locaux du RAM, avec les communes d'Argent sur Saudre, d'Aubigny sur Nère et la Chapelle d'Angillon

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer les documents afférents aux coûts liés à cette mise à disposition et notamment les remboursements des charges aux communes.

Article 3 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le 5 juillet 2017
Et
Publication ou Notification du 5 juillet 2017*

